



Bonneville, le 9 février 2009

Autoroute Blanche (A40)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Abonnement domicile-travail, PROXIMI'T: ATMB maintient un taux de réduction de 47 % en 2009

Créé en 2006 après un long dialogue avec les associations, l'abonnement PROXIMI'T offre une réduction de 50 %, financée à 35 % par ATMB et à 15% par le conseil général de la Haute-Savoie. Le conseil général de la Haute-Savoie ramènera sa participation à 10 % à compter du 1^{er} mars 2009. Pour continuer à faire bénéficier ses clients d'un tarif préférentiel, ATMB a décidé d'augmenter sa contribution de 2 %, la portant à 37 %. En 2009, le taux de réduction de PROXIMI'T s'élèvera ainsi à 47 %. De plus, ATMB poursuit sa réflexion et le dialogue engagé avec les associations de clients pour proposer une nouvelle formule d'abonnement plus souple, notamment pour les trajets domicile-travail.

ATMB prend en charge 2 % de réduction supplémentaire

L'abonnement télépéage PROXIMI'T s'adresse aux Haut-Savoyards qui empruntent l'Autoroute Blanche chaque jour pour leurs trajets domicile-travail. Il compte à l'heure actuelle près de 6 500 abonnés. Cet abonnement est le fruit d'un dialogue soutenu avec les élus locaux, le groupement transfrontalier européen (GTE) et l'association de défense des usagers de l'autoroute A40 et A41 (ADU). Ainsi, depuis 2006, PROXIMI'T offre une réduction de 50 %*, financée à 35 % par ATMB et à 15 % par le conseil général de la Haute-Savoie.

Le conseil général a informé ATMB de sa décision de ne plus contribuer financièrement à cet abonnement. Avec une première étape dès 2009, cette décision se poursuivra chaque année par une diminution de sa participation, qui deviendra nulle en 2011.

Soucieuse de continuer à faire bénéficier ses clients d'un tarif préférentiel, ATMB prendra à sa charge une réduction supplémentaire de 2 %, portant ainsi sa participation à 37 %. En 2009, l'abonnement PROXIMI'T offrira donc une réduction de 47 %. Toujours pour ses abonnés PROXIMI'T, ATMB a décidé de ne pas répercuter la hausse annuelle de ses tarifs de péage au 1^{er} février 2009 mais au 1^{er} mars.

À titre d'exemple, à compter du 1^{er} mars, le tarif PROXIMI'T de la section Scientrier-Gaillard, avec près de 3 000 clients (soit 46,2 % des abonnés PROXIMI'T), passera de 39,10 euros à 41,45 euros pour 400 km par mois. Pour Bonneville-Gaillard, le second tronçon le plus emprunté par les abonnés PROXIMI'T (16,7 % des abonnés), le tarif passera de 62,1 euros à 65,83 euros pour 900 km par mois. Tous les détails sur les tarifs et les abonnements de l'Autoroute Blanche sont disponibles sur www.atmb.net. Les conseillers clientèle sont également à l'écoute des abonnés au 0 800 074 100 (numéro gratuit) ainsi que dans les espaces accueil clients à Cluses, Nangy et Viry.

ATMB poursuit le dialogue avec les associations de clients pour définir une formule d'abonnement plus souple

Depuis 2006, ATMB privilégie le dialogue avec les élus locaux et les associations de clients (GTE et ADU). A l'issue de deux réunions en décembre 2008 et en février 2009, un programme de travail a été défini. L'objectif : proposer une formule d'abonnement plus souple pour répondre aux attentes d'un grand nombre de clients, notamment pour les trajets domicile-travail.

* Forfait mensuel de 46 passages sur une portion donnée de l'Autoroute Blanche. Pour mémoire, les 4 passages suivants, du 47^e au 50^e, sont offerts.

Entre Bellegarde et Le Fayet, **ATMB mobilise près de 400 personnes pour assurer un haut niveau de service sur l'Autoroute Blanche 24h/24 7j/7**. Au cœur de la Haute-Savoie, l'Autoroute Blanche dessert plus de 30 communes.

CONTACTS PRESSE

Céline Coudurier - Direction de la communication ATMB - Tél. : 04 50 25 20 51 – 06 74 40 41 11
Farouka Bayon - Tél. : 04 50 33 98 50 / 06 85 20 28 51 – farouka.bayon@porteur-d-image.com
www.atmb.net